

# Fourest a choisi le voile islamique plutôt que le féminisme de Fanny



En ce 8 mars, journée internationale des femmes, j'ai envie de vous rappeler une petite anecdote, pour montrer que les prétendues féministes sont souvent les pires ennemies des femmes. Caroline Fourest fait partie de ces militantes que les journalistes invitent fréquemment sur les plateaux de télévision pour défendre le droit des femmes.

Même si elle est plutôt sur la pente descendante, elle bénéficie d'une notoriété (plateaux de télévision, tribune dans Marianne, cours à Sciences Po, invitations fréquentes dans les pince-fesses) dont ne bénéficie pas Fanny Truchelut, que personne ne connaît, et qui fut pourtant, avec la complicité de la prétendue féministe Fourest, lynchée et ruinée par un procès sordide, en 2007 et en 2008, avec la complicité active de la journaliste, à l'époque à Charlie

Hebdo.

Pourtant, quand, en 2006, Fanny Truchelut, qui tient un gîte de montagne dans les Vosges, voit arriver chez elle une famille de cinq personnes, dont deux femmes voilées (dont une s'avérera une militante islamiste), elle n'a que quelques secondes pour trouver une solution. Profondément féministe, mère de quatre enfants non baptisés, elle ne peut, intuitivement, accepter cette tenue, qui lui paraît incongrue chez elle, et incarne tout ce qu'elle déteste : la soumission des femmes. À l'époque, elle ignore que c'est, en outre, l'uniforme de l'islam, pour s'imposer dans l'espace public. Elle propose donc aux deux femmes de retirer leur voile dans les parties communes du gîte, et de le garder dans l'espace qui leur est réservé. Refus catégorique de la militante, qui commence à lui faire un cours sur ses prétendus préjugés. N'ayant pas de temps à perdre, devant le refus des pensionnaires d'accepter ses conditions, Fanny décide de leur rendre leurs arrhes.

C'est là que sa vie bascule. Dans ce qui apparaît un coup fort bien monté, le groupe va trouver la LDH, le Mrap, et va déposer plainte. Les journalistes se ruent sur l'affaire, et la lynchent, la faisant passer pour une raciste, et la cataloguant à l'extrême droite.

Riposte Laïque, qui lançait son journal, en 2007, sera seul, avec Philippe de Villiers, qui fournira son avocat, pour défendre la propriétaire du gîte. Tous les bien-pensants laïques lui tomberont dessus, Caroline Fourest en tête, qui choisira de prendre le parti de l'islam et de son vêtement de conquête, contre la féministe Fanny Truchelut.

Voici un dossier complet de cette affaire, publié en 2008, avant le deuxième procès de Fanny.

<https://ripostelaique.com/Nous-attendons-sereinement-le.html>

Et voici les arguments utilisés à l'époque par ceux qui ont

enfoncé Fanny :

<https://ripostelaique.com/Les-arguments-de-ceux-qui-ont.html>

Voilà ce que dira l'éternelle donneuse de leçons, quand Fanny sera condamnée à 8 500 euros d'amende, et à 4 mois de prison avec sursis ! À l'époque, les peines de prison, même avec sursis, étaient bien plus rares que maintenant.

Par ce texte honteux, qu'elle n'a jamais renié, Caroline Fourest livrait en pâture la malheureuse Fanny, justifiait les condamnations en appel qui allaient suivre, et usait de sa renommée et de sa bien-pensance, pour livrer aux juges, dans les années à venir, tous les Zemmour, Camus, Bardot, Cassen, Tassin, Bensoussan, Boyadjian, Blein, qui auront le malheur de pointer du doigt la réalité de l'islam.

<http://www.prochoix.org/cgi/blog/index.php/2007/10/11/1767-affaire-des-vosges-un-jugement-severe-mais-qu-il-faut-accepter-caroline-fourest>

Mais il est vrai qu'elle condamnera la votation suisse contre les minarets, la loi contre le voile intégral en France, l'apéro saucisson-pinard et qu'elle manifesterà contre les Assises internationales contre l'islamisation de nos pays, où elle osera qualifier les organisateurs de racistes.

Bref, entre le droit des femmes, incompatible avec le torchon islamiste, et l'islam, Caroline Fourest, en 2007, avait définitivement basculé du côté des barbus, au nom de la laïcité, du refus de faire le jeu de l'extrême droite... et de sa carrière.

**Lucette Jeanpierre**

## **Affaire des Vosges : un jugement sévère qu'il faut accepter (Caroline Fourest)**

Pour avoir refusé de louer une chambre dans son gîte à deux femmes voilées, Fanny Truchelut vient d'être condamnée à quatre mois de sursis et 1 000 euros d'amendes. C'est un jugement sévère. Surtout lorsqu'il faut en prime verser 3 000 euros de dommages et intérêts répartis entre la plaignante et les parties civiles, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

Un jugement lourd donc mais est-il pour autant injustifié ?

À coup sûr, il ne manquera pas d'aiguïser les appétits des réseaux intégristes et de leurs alliés naïfs. Lesquels ne vont pas se priver, à l'avenir, d'envoyer des militantes – pourquoi pas entièrement couvertes – venir frapper à la porte de tout établissement susceptible d'être indisposé dans l'espoir d'obtenir des dommages et intérêts... Pour s'en prémunir, sans doute, des établissements vont devoir opter pour la forme de « clubs privés » se réservant le droit d'admission ou une « tenue correcte exigée ». Mais attention à ne pas aller au-delà.

Car ce jugement, on s'en doute, ne manquera pas de susciter l'amertume de ceux qui, sincèrement ou non, ne font plus pas la différence entre refuser le voile au sein de l'école publique (à cause de sa signification incontestablement inégalitaire) et refuser de servir ou de loger deux femmes voilées dans le cadre d'un établissement commercial. En l'occurrence le gîte de madame Truchelut, dite Fanny.

Je classe les laïques ayant soutenu Fanny Truchelut parmi les sincères. Leur soutien ne saurait se confondre avec celui apporté par le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers et son avocat, Alexandre Varaut. Comment ne pas voir la mauvaise foi de ces groupes intégristes catholiques anti-

laïcité lorsqu'il s'agit du christianisme et soudainement très laïque lorsqu'il s'agit de l'islam. Ceux-là veulent faire de ce procès la preuve « qu'on est plus chez nous », comme l'écrivent déjà certains sites d'extrême droite.

Il faut espérer que nos amis laïques, sonnés par ce jugement, parviennent à se dissocier de cette colère-là. Au lieu de rendre hommage au talent incompris de maître Varaut... Car ce « chez nous » que stigmatisent les nationalistes en tous genres sort plutôt grandi de ce jugement. Il montre que la France sait à la fois défendre le principe de laïcité (avec la loi sur les signes religieux à l'école publique) tout en garantissant les libertés individuelles.

Voilà un équilibre que l'on devrait nous envier. Car il n'existe nulle part ailleurs. Dans notre monde actuel, les pays se répartissent en deux catégories : ceux où la laïcité est bafouée au nom de l'antiracisme (Angleterre par exemple) et ceux où la laïcité sert de prétexte pour nuire aux libertés individuelles (Tunisie par exemple).

La France tente un point d'équilibre, difficile à cerner. Qui demande de la réflexion et de la complexité. Par exemple de comprendre une chose : si le mot « islamophobie » doit être dénoncé pour ce qu'il est – à savoir un piège sémantique visant à accuser les laïques de racisme – il ne s'agit pas pour autant de nier que le racisme envers les musulmans (en tant qu'individus) existe. Le racisme n'est pas qu'un processus visant les « races » supposées mais un processus par lequel on infériorise ou discrimine des groupes d'individus à partir de leur dénominateur commun. Le racisme anti-musulmans peut donc abriter une forme mutante de racisme anti-arabes. Tandis que la critique, même radicale, envers l'Islam ne peut être qualifiée de racisme. Sous peine de nuire à une autre liberté : celle de l'expression et de pensée.

Enfin, il faut vraiment bien distinguer ce qui relève de l'espace politique et de l'espace commercial. Dans l'espace

politique, chacun doit avoir le droit de dire ce qu'il pense du voile. Dans l'espace commercial, seuls les clients peuvent utiliser l'arme du « boycott » pour faire entendre leur point de vue. Si le prestataire de service vient à se prendre pour un client et transforme son magasin (ou son gîte) en arène politique, il passe de la liberté d'expression à la discrimination.

J'aurais soutenu Fanny Truchelut si elle avait refusé de dormir dans un gîte tenu par une femme voilée. Je ne peux pas soutenir l'inverse. Ce n'est pas simple à comprendre. Mais c'est cette complexité qui fait le droit démocratique. Et c'est la complexité de ce droit démocratique qui nous tient à l'écart de la tentation autoritaire – que nous avons tant raison de reprocher à l'islamisme et à ceux qui soutiennent cette idéologie en portant le voile.

**Caroline Fourest**

jeudi 11 octobre 2007